

RECYCLAGE AIPR

Intervenir à Proximité des Réseaux

« OPERATEUR »

ORGANISATION

Public concerné :
 Tout opérateur ayant déjà suivi une formation initiale, intervenant dans les travaux à proximité des réseaux (conducteurs d'engins, ouvriers de travaux publics, suiveurs, intervenants).

Pré-requis :
 Maîtriser les savoirs de base.

Durée :
 4 heures dont 1 heure d'examen (soit 0,5 jour)

Participants :
 10 maximum

Méthodes pédagogiques :
 Méthode interactive, interrogative et démonstrative. Présentation visuelle du guide sur l'AIPR, évaluation des acquis par un QCM.

Modalités d'évaluation :
 Formatives et certificatives

Matériel pédagogique :
 Ordinateur, Vidéo projecteur, photos, vidéos, tablettes connectées.

Intervenant :
 Formateur organisme de formation agréé AIPR.

Sanction de la formation :
 -Attestation de compétences

Maintien et Actualisation des compétences :
 Recyclage tous les 5 ans

OBJECTIFS

- Permettre aux stagiaires de maintenir et actualiser leur connaissance afin d'assurer la mission d'un opérateur de chantier, à proximité de réseaux, dans le respect de la réglementation anti-endommagement, normes en vigueur et guide technique .

PROGRAMME

RETOUR D'EXPERIENCES

RAPPEL CONTEXTE

La réglementation anti-endommagement
 Les acteurs (missions et obligations)
 Responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
 Les principaux documents
 Terminologie employée dans la réglementation anti-endommagement

RAPPEL MISE EN OEUVRE SUR CHANTIER

Les documents nécessaires sur un chantier.
 Les piquetages et marquages au sol.
 La prévention avant démarrage des travaux.
 Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
 Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

RAPPEL LA PRÉPARATION DE L'INTERVENTION

Les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
 Localisation selon la classe
 Repérage des réseaux sur plan

RAPPEL TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
 Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
 Les distances de sécurité selon les types de réseaux
 Outils et méthodes de travail selon les risques repérés
 Les erreurs à éviter
 Le recours à l'arrêt de chantier.

RAPPEL AGIR EN CAS D'ANOMALIES

Mesures en cas d'accident, d'incident.
 Les 4A.
 Déclaration de dommages et responsabilités de l'entreprise.

CADRE REGLEMENTAIRE

Réglementation anti-endommagement, normes en vigueur et guide technique.

La réforme DT-DICT impose aux employeurs de délivrer, avant le 1er janvier 2018, une **autorisation d'intervention à proximité des réseaux** (AIPR) à leurs salariés intervenant dans la préparation des travaux à proximité de réseaux. Sont concernés, les concepteurs, les encadrants et les opérateurs. Pour obtenir l'AIPR, une de ces conditions doit être remplie :

